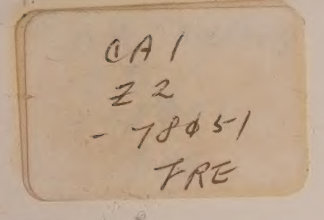
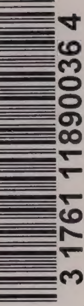






L'ONTARIO

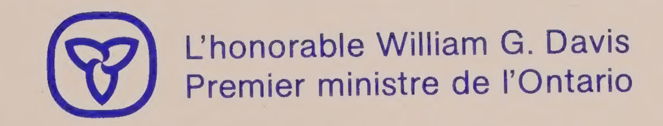
à la

Conférence des Premiers ministres

sur l'économie

Ottawa

du 13 au 15 février 1978



Vous pouvez vous procurer gratuitement
les documents mentionnés ici à:

la Librairie du gouvernement de l'Ontario
880, rue Bay
Toronto, Ontario
M7A 1NB
(416) 965-2054

☐ Discours du Trône
21 février 1978

☐ Budget de l'Ontario
7 mars 1978

☐ L'Ontario à la Conférence des
Premiers ministres sur l'économie,
Ottawa, du 13 au 15 février 1978

- Une politique de développement économique pour le Canada
- Mesures immédiates pour la création d'emplois
- Sommaire des suggestions ayant trait aux consultations sur l'économie
- Conclusions de la Conférence

☐ anglais ☐ français

(Déchirez le feuillet pour faire votre commande)



The Premier
of Ontario

Parliament Buildings
Queen's Park
Toronto Ontario

UNE LETTRE DU PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

Le mois dernier, j'ai eu le privilège de représenter la province de l'Ontario à une réunion des Premiers ministres du Canada. Nous avons parlé d'économie, et pour plusieurs raisons je pense que cette conférence a été très constructive et très prometteuse.

Tout d'abord, nous avons posé les fondations d'une consultation intergouvernementale plus étroite et plus régulière sur la politique économique.

Deuxièmement, nous sommes tous tombés d'accord pour donner une plus grande priorité au secteur privé, étant donné son importance fondamentale pour la vigueur économique de notre pays.

Troisièmement, nous avons convenu d'étudier la possibilité d'une coopération nettement plus poussée entre les gouvernements et le secteur privé sur les questions économiques.

L'Ontario est allé à cette réunion avec des idées bien précises sur les politiques à court terme et à long terme. Ces idées ont été présentées à la Conférence dans deux documents intitulés "Mesures immédiates pour la création d'emplois" et "Une politique de développement économique pour le Canada". Ces deux projets ont été très bien accueillis, et plusieurs points particuliers ont été repris dans les conclusions officielles de la Conférence.

J'ai pensé que le plus grand nombre possible d'Ontariens devrait avoir la possibilité d'étudier ces idées, et je joins donc à cette lettre nos deux principaux documents et les conclusions de la Conférence.

...2

L'autre point important dont nous avons discuté, et à propos duquel nous chercherons à obtenir une conclusion ferme, était la façon d'établir ces modes de consultation vitaux. Ici encore, l'Ontario a fait une proposition très précise pour la création d'un Conseil national de l'économie. Cette idée a été reprise avec d'autres dans un document déposé à la fin de la Conférence, et je joins également une copie de ce résumé.

Au moment où nous nous lançons dans ce qui sera, je l'espère, une nouvelle ère de coopération véritable entre les gouvernements et la population de notre pays, je pense qu'il est exceptionnellement important d'avoir la contribution explicite du secteur privé à ces questions très délicates. C'est pourquoi, bien que cela risque de vous prendre beaucoup de temps, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir lire les documents contenus dans cette pochette et de me faire connaître vos idées en m'écrivant à Queen's Park, Toronto.

J'ajouterai que le récent Discours du Trône expose de nombreux programmes relatifs à ces questions et que le Budget de la province qui sera déposé le 7 mars devant l'Assemblée législative par le Trésorier, M. Darcy McKeough, présentera les mesures fiscales et économiques du gouvernement. Nous aimerions également obtenir vos commentaires sur ces documents, que vous pouvez obtenir en renvoyant le bon de commande qui se trouve dans la pochette.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire cette lettre et j'espère avoir de vos nouvelles très prochainement. Vos idées sur des questions qui touchent si profondément le bien-être de chacun d'entre nous sont très importantes et je peux vous assurer que mes collègues et moi-même les liront attentivement.

William Davis

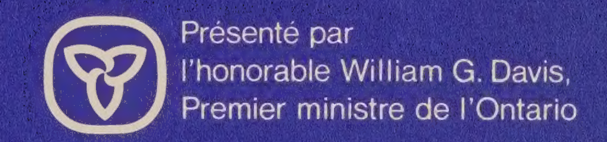
William G. Davis

Mars 1978



Conférence fédérale-provinciale
des Premiers ministres
Ottawa
Du 13 au 15 février 1978

UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POUR LE CANADA



Présenté par
l'honorable William G. Davis,
Premier ministre de l'Ontario

AVANT-PROPOS

Depuis plusieurs années, les gouvernements déclarent qu'il faut établir des politiques de développement économique. Tous conviennent qu'il serait profitable pour le pays que nos objectifs soient clairement énoncés en ce qui concerne l'orientation à prendre pour conserver notre santé économique. Le gouvernement de l'Ontario estime que cette conférence des Premiers ministres nous procure l'occasion d'entreprendre la planification d'une stratégie qui assurera la croissance et l'enrichissement futurs de notre économie.

A première vue, les questions sembleront quelque peu familières, et les problèmes, à peu près les mêmes que toujours. Les intérêts régionaux et fédéraux ont tendance à se figer dans le contexte politique et économique stable qui est le nôtre. Ces positions ne sont pas sans mérite, et elles ont contribué à forger l'histoire de notre pays. Cependant, nous vivons une époque différente, et de nouvelles exigences ont surgi. Notre activité économique devra subir de profondes transformations si nous voulons aller à la limite des possibilités qui s'offrent à nous. Il nous faudra remettre en question plusieurs hypothèses rassurantes et plusieurs vieux principes. Les progrès de notre pays au cours des prochaines décennies seront liés aux nouvelles politiques et aux nouvelles optiques que nous adopterons.

Le présent document résume ce qui constitue, selon le gouvernement de l'Ontario les étapes fondamentales d'un nouveau départ. J'espère que vous les étudierez, que vous les comparerez à vos propres opinions et que vous ferez connaître vos idées au cours de ces délibérations capitales.

Le Premier Ministre de l'Ontario

William Davis

William G. Davis

TABLE DES MATIÈRES



LE PROBLÈME

Au cours des dernières décennies, le revenu réel des Canadiens a augmenté beaucoup plus vite que celui des Américains. Parallèlement, l'économie canadienne connaissait des problèmes de structure fondamentaux. En quelque sorte, la prospérité engendrée par des conditions commerciales favorables dans le domaine des ressources a fait que les Canadiens ont négligé les perspectives à long terme. Néanmoins, l'effet jumelé de taux d'inflation et de chômage inacceptables, ces dernières années, a rappelé aux Canadiens leur vulnérabilité face aux conditions économiques mondiales.

La hausse du prix de l'énergie, les problèmes au chapitre de la balance de paiements et la concurrence accrue tant du Tiers-Monde que des principaux pays industrialisés nous ont fait voir la perte de compétitivité de notre économie au niveau international. Le Canada connaît une période difficile, et on ne peut présumer que l'économie sera aussi sensible que par le passé à la reprise économique mondiale.

Pour rétablir la compétitivité et le plein emploi, il faut des initiatives majeures au niveau des structures. C'est pourquoi nous devons examiner la situation, établir des objectifs économiques et élaborer les politiques voulues.

LES OBJECTIFS ET LES POLITIQUES À MOYEN TERME

Le document fédéral qui traite des perspectives et des objectifs à moyen terme décrit l'évolution possible de la croissance de l'économie canadienne au cours des quatre prochaines années.

. Il présente une évolution économique fort différente de celle des cinq dernières années.

. Il précise les objectifs mais non les politiques nécessaires à la reprise.

. Il sous-entend l'application de nouvelles politiques et de nouveaux programmes pour réaliser ces objectifs.

LES OBJECTIFS FÉDÉRAUX POUR L'ÉCONOMIE — Tableau 1

	Moyenne annuelle	
	Réelle 1973-1977 (%)	Objectif 1978-1981 (%)
PNB réel	3.9	5.5
Emploi	3.1	2.8
Main-d'oeuvre	3.5	2.3

Source: Statistique Canada et le ministère des Finances du Canada

Les objectifs de croissance prévoient que le taux de chômage à l'échelle nationale diminuera jusqu'à environ 5 % en 1982. Ils citent également la création de 1.1 million d'emplois au Canada au cours des quatre prochaines années, soit 300,000 emplois de plus que la prévision en fonction des tendances établies d'après le comportement antérieur de l'économie, et 250,000 emplois de plus que les prévisions fondées sur le rythme de création d'emplois au cours des quatre dernières années.

Objectifs de création d'emplois

- La stratégie à moyen terme définit une série d'objectifs visant à orienter de nouveau la création d'emplois vers les industries manufacturières canadiennes. On espère que les emplois dans ce secteur augmenteront cinq fois plus rapidement qu'au cours des cinq dernières années.

- Par contre, la croissance du secteur des services, et tout particulièrement celle de l'administration publique, devrait ralentir considérablement au cours des prochaines années.

LA CRÉATION DE NOUVEAUX EMPLOIS AU CANADA — Tableau 2

	Moyenne annuelle	
	Réelle 1973-1977 (en milliers)	Objectif 1978-1981 (en milliers)
Agriculture, forêts, pêche et mines	2	2
Construction	29	14
Fabrication	17	74
Commerce	55	53
Transport et services publics	19	24
Services commerciaux et personnels	103	66
Services financiers	28	21
Administration publique	25	14

Source: Statistique Canada et le ministère des Finances du Canada

Objectifs d'investissement

- La réalisation des objectifs de croissance dépendra essentiellement du changement d'orientation vers les investissements dans les secteurs de l'énergie, du transport et de la fabrication.

- La construction privée non résidentielle et les dépenses en machinerie et en équipement doivent atteindre, en termes réels, un taux de croissance de 7.3 % par année, alors que ce taux n'était que de 5.7 % en moyenne au cours des dernières années.

L'INVESTISSEMENT PRIVÉ AU CANADA			Tableau 3
	Moyenne réelle 1972-1976 (en millions de dollars de 1971)	Objectif pour 1981 (en millions de dollars de 1971)	Taux de variation (%)
Agriculture, forêts et pêche	1,718	1,265	-26
Mines	1,733	1,775	2
Construction	384	333	-13
Secteur manufacturier			
Biens durables	1,457	2,619	80
Biens non durables	1,964	2,929	49
Entreposage et communications	1,196	1,731	45
Commerce	705	1,221	73
Transport	1,012	2,042	101
Pipelines	291	1,110	600
Energie hydroélectrique	2,286	4,083	79
Services personnels	1,488	1,464	-2
Services financiers	1,104	1,221	11

Source: Statistique Canada et le ministère des Finances du Canada

Objectifs d'exportation

. Contrairement à la tendance des dernières années, un secteur d'exportation relativement fort et un ralentissement des importations constituent des éléments clés de la reprise visée à moyen terme. Ce serait ainsi renverser le phénomène de détérioration du compte courant du Canada, laquelle est due à l'augmentation accélérée des frais et à une productivité médiocre.

. Plus particulièrement, le compte touristique et la vente de produits finis devront subir un changement radical pour favoriser une croissance réelle des exportations et un ralentissement des importations.

LE RENDEMENT COMMERCIAL DU CANADA
(Pourcentage annuel)

Tableau 4

	Réel 1973-1977	Objectif 1978-1981
Croissance réelle des exportations	3.7	6.4
Croissance réelle des importations	6.3	5.5

Source: Statistique Canada et le ministère des Finances du Canada

Objectifs de coûts et de prix

. La décélération constante des prix et des salaires est la condition essentielle à l'expansion visée du revenu réel, de l'emploi, de la consommation, de l'investissement et des exportations. C'est la clé d'un meilleur rendement des profits et d'une plus grande compétitivité de l'industrie canadienne, tant au pays qu'à l'étranger.

LE RENDEMENT DES PRIX, DES COÛTS ET DE LA PRODUCTIVITE AU CANADA — Tableau 5

	Moyenne annuelle 1973-1977 (%)	Objectif 1981 (%)
Prix	9.0	3.5
Productivité	0.8	2.6
Coût unitaire de la main-d'oeuvre	11.0	3.4
Salaires moyens	11.8	6.0
Salaires réels	2.8	2.5

Source: Statistique Canada et le ministère des Finances du Canada

En résumé, les nouvelles orientations de l'économie canadienne dont font état ces objectifs ne peuvent être considérées comme allant de soi. Leur réalisation dépendra de notre aptitude à contenir l'inflation au pays, à encourager les nouveaux investissements et l'accroissement de la productivité, ainsi qu'à trouver de nouveaux débouchés sur les marchés intérieurs et extérieurs. Dans une certaine mesure, la tâche sera facilitée par la plus grande valeur compétitive du dollar canadien et la force relative des marchés chez nos partenaires commerciaux. Il est évident, toutefois, que l'ampleur des changements nécessaires à moyen terme exigeront l'adoption d'un nouveau programme d'action positive de la part des gouvernements et du secteur privé, afin que les objectifs de croissance soient réalisés.

Dans la gestion de l'économie, il faudra faire preuve d'innovation, et la collaboration et la coordination fédérales-provinciales devront être plus poussées qu'elles ne l'ont été. De plus, il faudra accorder une place plus considérable à la consultation avec les entreprises, les syndicats et les autres groupes intéressés du secteur privé.

Pour contribuer à la redéfinition des orientations, l'Ontario présente ci-dessous diverses propositions visant à placer l'économie canadienne dans la voie de la croissance. Ces propositions ont trait à quatre domaines clés qui détermineront en partie si le Canada est en mesure de faire les grands changements qui s'imposent. Il s'agit plus précisément de politiques visant

- à assurer la stabilité des prix à long terme;
- à encourager les investissements et à améliorer le climat commercial;
- à promouvoir la compétitivité canadienne au pays et à l'étranger; et
- à répartir la croissance dans toutes les régions du Canada.

LA STABILITÉ DES PRIX

a) Restrictions dans le secteur public

Ce n'est pas avec des dépenses systématiques que les gouvernements pourront résoudre nos problèmes actuels, que ce soit à court ou à long terme.

L'efficacité de mesures fiscales à court terme destinées à créer des emplois et des revenus souffrirait beaucoup des fuites qu'occasionnent la hausse des importations et l'augmentation des épargnes personnelles. Les gouvernements doivent consacrer leurs plus grands efforts à contenir l'inflation et à libérer des ressources pour permettre l'expansion du secteur privé. Il importe de contenir l'inflation au pays, tant pour restaurer la confiance du consommateur et rabaisser le taux anormal d'épargne, que pour accroître notre compétitivité internationale et réduire nos importations. Ces objectifs sont tous deux réalisables dans le contexte de notre lutte à l'inflation après les contrôles et des restrictions sur le secteur public.

En outre, les gouvernements canadiens fournissent déjà à l'économie stimulants fiscaux qui dépassent de loin ceux que l'on associe habituellement au concept des "budgets de plein emploi". Selon certaines études effectuées par le gouvernement de l'Ontario, compte tenu de la structure fiscale actuelle et même s'il y avait eu plein emploi, la province aurait connu un déficit d'environ 727 millions de dollars l'année dernière; au niveau fédéral, ce déficit aurait atteint plus de 5.3 milliards. Ces chiffres démontrent bien qu'il existe

déjà au Canada beaucoup de stimulants fiscaux à l'expansion. Fait encore plus important, ils indiquent qu'il est dangereux de se fier à l'accroissement des dépenses publiques pour tenter de résoudre les problèmes économiques actuels.

Il faudra absolument que la croissance du secteur privé s'améliore afin que soient rétablis les revenus que peut engendrer le régime fiscal actuel et l'équilibre budgétaire qui sont essentiels à la stabilité à long terme de l'économie. À moins que le gouvernement ne limite ses dépenses, le régime fiscal du Canada pourrait bien alimenter une longue spirale inflationniste, une fois que l'économie se sera rapprochée du plein emploi.

Recommandation: Les gouvernements devraient s'engager mutuellement à maintenir la croissance de leurs dépenses à un taux inférieur à celui de l'économie en général, et la croissance de l'emploi dans le secteur public à un taux inférieur à celui de la croissance de la population.

b) Politique de lutte contre l'inflation après les contrôles

Ces dernières années, les Canadiens ont constaté à nouveau que dans un pays qui dépend autant du commerce extérieur que le Canada, on ne peut dissocier chômage et inflation. L'inflation nous coûte des emplois.

L'Ontario a appuyé le programme fédéral de lutte contre l'inflation dans le cadre d'un effort national visant à résoudre ce problème de portée nationale et internationale. L'inflation est à l'origine de la grave détérioration de la compétitivité du Canada au cours des années 70. L'appui général et croissant que le public apporte au programme de lutte contre l'inflation témoigne de la nécessité absolue

de rétablir la confiance en notre économie. À ce chapitre, les résultats du programme ont été positifs: le taux d'augmentation des salaires et des prix ont considérablement ralenti depuis sa création. Le désavantage du Canada par rapport aux États-Unis (notre principal partenaire commercial) au chapitre des coûts, bien qu'encore grand, a cessé de s'élargir.

Néanmoins, le programme repose sur des contrôles et une ingérence bureaucratiques dans le marché libre, et présente nombre de problèmes et de dangers à long terme. Le 14 avril 1978, les mesures de contrôle commenceront à disparaître. De toute évidence, nous ne pouvons cesser au même moment nos efforts pour assurer la stabilité des prix, et de songer à leurs effets sur l'emploi.

Il faut établir des prévisions réalistes du rendement économique afin de donner aux Canadiens un aperçu des revenus et des emplois que peut produire l'économie. Il importera de continuer d'assurer, comme on a commencé à le faire avec le programme de lutte contre l'inflation, que la mentalité inflationniste, et la méfiance et l'intransigeance qui s'ensuivent, ne reprennent pas l'économie. Il faut comprendre davantage que la seule façon de réaliser des gains soutenus de revenu réel est d'augmenter la productivité.

Recommandation: Il faut établir, relativement aux salaires et aux prix, des objectifs nationaux conformes à notre désir de réduire le taux de chômage. Les "règles de conduite" volontaires régissant les augmentations des prix et des salaires dans chacun des secteurs industriels doivent tenir compte des taux particuliers de chômage et de la capacité excédentaire de production.

Recommandation: Une stratégie nationale à moyen terme conçue pour réaliser les objectifs économiques doit compter des procédés structurels visant à accroître la productivité, à rétablir la balance des paiements et à minimiser l'inflation.

Recommandation: L'établissement d'objectifs économiques et l'élaboration d'une stratégie économique nationale destinée à permettre la réalisation de ces objectifs devraient être étudiés en priorité par les Premiers ministres, aidés en cela par les réunions annuelles des ministres des Finances.

Recommandation: Dans le cadre d'une stratégie nationale coordonnée de développement économique, l'objectif national de croissance monétaire devrait être conforme aux objectifs nationaux relatifs aux prix et aux salaires.

Le secteur privé, avec ses programmes de dépenses, ses régimes salariaux et ses activités de réglementation, a mal répondu aux conditions économiques actuelles. Si elles ne sont pas surveillées de près, les augmentations des salaires, des prix et des coûts provenant directement et indirectement du secteur public mettront en danger les objectifs de plein emploi et de réduction du taux d'inflation.

Recommandation: Les ententes salariales du secteur public ne devraient pas dépasser celles du secteur privé, et l'on ne doit pas oublier nos obligations face au contribuable.

Recommandation: Il est nécessaire d'examiner les répercussions de toute nouvelle mesure de réglementation sur les emplois et les coûts.

L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ET L'ACCROISSEMENT DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

a) La confiance de l'investisseur

L'entreprise privée doit ressentir plus de confiance et moins d'incertitude pour investir de nouveaux capitaux qui accroîtront la productivité et l'emploi.

Cette confiance repose en grande partie sur l'état de l'économie canadienne et mondiale, mais elle dépendra aussi dans une certaine mesure de l'engagement des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada à fournir un soutien efficace et constant à la prise de décisions dans le secteur privé.

Recommandation: Le premier engagement doit viser le secteur manufacturier; on ne peut pas simplement accepter le statu quo dans la production et l'emploi, mais il faut plutôt provoquer une hausse de l'emploi dans le domaine manufacturier et de l'apport de ce secteur au PNB.

Recommandation: La structure fédérale-provinciale de l'impôt sur les corporations, qui est présentement inférieure de jusqu'à 7 points à celle de plusieurs des grands états industriels des États-Unis, doit demeurer compétitive, même devant l'utilisation accrue de stimulants fiscaux et d'autres moyens aux États-Unis pour attirer l'industrie.

Recommandation: Il faut résister aux pressions visant à élargir un appareil de réglementation déjà trop élaboré, et les décisions des organismes de réglementation actuels doivent continuer à être renversées quand la réalité économique l'exige.

Recommandation: Avec les négociations du GATT, les producteurs étrangers exerceront une concurrence beaucoup plus dure sur le marché canadien. Une révision de la Loi sur la concurrence n'est guère nécessaire et imposerait un autre fardeau bureaucratique aux producteurs canadiens alors même qu'ils devraient consacrer tous leurs efforts à rationaliser et à améliorer leur productivité. Pour des raisons semblables, il faudrait éviter d'apporter de grands changements à la Loi sur les banques, et de laisser de côté la loi sur la protection des déposants et des emprunteurs.

b) Le gouvernement et les ressources

Les gouvernements du Canada devraient être prêts à affranchir les ressources et à transférer leurs projets de croissance au secteur privé.

En absorbant une grande partie du marché national des prêts, les gouvernements en ont écarté de nombreuses entreprises canadiennes qui n'ont pas accès aux marchés internationaux. La concurrence faite par les gouvernements au chapitre de la technologie, des compétences humaines, des ressources financières et des biens et services est l'une des principales raisons de la hausse des coûts et de la baisse de compétitivité dans le secteur privé canadien. Voici quelques-uns des faits les plus frappants:

. Les gouvernements emploient plus de la moitié de ceux qui détiennent un doctorat au Canada; les universités en emploient presque autant, et il en reste très peu qui se joignent au secteur

manufacturier pour lui permettre d'accomplir les progrès technologiques nécessaires à l'avancement d'un pays industrialisé;

- Le secteur public a embauché près du tiers de tous les nouveaux employés au cours de la dernière décennie, et les salaires ont donc inévitablement grimpé au-delà des niveaux compétitifs; et

- En absorbant 36% du produit national pour leurs propres programmes et en retenant 10% de plus en paiements de transfert à des particuliers, les gouvernements ont non seulement écarté les sociétés actuelles, mais ont également entravé la venue au Canada d'entreprises aux idées nouvelles.

Recommandation: En adoptant une politique permanente de restrictions financières, tous les niveaux de gouvernement libéreraient les ressources pour le secteur privé et rétabliraient la confiance chez l'investisseur.

c) L'aide à la réadaptation

En plus de rendre le régime d'impôt des corporations et les barèmes salariaux plus compétitifs, il faut offrir les stimulants et les encouragements voulus pour que l'industrie canadienne se consacre davantage à l'innovation, à la commercialisation internationale et à la réadaptation industrielle.

Innovation: L'innovation technologique est le facteur clé de nouvelles possibilités d'emploi et d'un meilleur rendement de productivité et d'exportation. Au Canada, l'écart des dépenses en recherche et en développement par rapport au PNB est surprenant: le Canada dépense 1.1% par rapport à 2.4% aux États-Unis et à 2.3% en Allemagne de l'Ouest. Cette lacune provient entièrement de la R-D

industrielle, car l'industrie américaine consacre quarante fois à la R-D ce qui affecte l,industrie canadienne. Par exemple, General Motors, IBM et Ford dépensent chacune aux Etats-Unis plus que toutes les industries dépensent au Canada. La différence serait encore plus énorme si la conception industrielle était comprise dans le calcul.

Pour combler ce fossé, il faudrait environ 50,000 scientifiques, ingénieurs, dessinateurs et technologues dans le secteur manufacturier canadien, c'est-à-dire une moyenne de 8 personnes de plus pour chaque entreprise de fabrication comptant 50 employés ou plus.

Recommandation: Les gouvernements devraient remplacer les programmes actuels d'aide à la recherche, à la conception et au développement par des crédits d'impôt fédéraux et provinciaux au rendement qui stimuleraient directement l'accroissement des activités de recherche, de conception et de développement au Canada.

Recommandation: Le gouvernement fédéral devrait réorienter ses dépenses actuelles en recherche, en conception et en développement, de sorte que la proportion des travaux exécutés par l'industrie passe de 20 à 50% du total, comme c'est le cas actuellement aux États-Unis.

Recommandation: Les consortiums axés sur la recherche, la conception et le développement ainsi que d'autres travaux de coopération visant à accroître le nombre d'innovations au Canadadoivent être identifiés par des comités mixtes (secteur privé et gouvernement) et expressément dispensés des restrictions fédérales relatives à la concurrence.

. <u>Commercialisation internationale</u>: Les Canadiens connaissent mal le domaine de la commercialisation internationale, étant donné que la plupart des exportations du pays sont constituées de matières premières ou fabriquées, qui sont "achetées" par un nombre relativement restreint de sociétés, surtout en fonction du prix et parce qu'il s'agit de partenaires de toujours. À peine 19% des exportations sont des produits finis (abstraction faite des voitures), qui se "vendent" principalement grâce à la qualité de la conception et du produit et grâce aux prix consentis. À titre de comparaison, 48% des produits qu'exportent les États-Unis, 55% de ceux qu'exporte l'Allemagne de l'Ouest et 57% de ceux qu'exporte le Japon sont des produits finis dont la mise en marché est assurée par des méthodes fort complexes.

En ce qui concerne ces produits, surtout les biens de consommation, secteur où les manufacturiers canadiens sont particulièrement faibles, la commercialisation coûte souvent plus cher que la fabrication, et les économies

d'échelle favorisent les multinationales.

Recommandation: Le Programme fédéral d'expansion des entreprises (P.E.E.) devrait subventionner les activités de mise en marché à l'échelle internationale, telles que les études de marché et de bureaux d'affaires à l'étranger.

Recommandation: Le P.E.E. devrait également créer des services de commercialisation spécialisés pour aider les manufacturiers canadiens à se plier aux règlements complexes du gouvernement en matière d'achat et à traiter avec les partenaires commerciaux moins favorisés et avec les pays où existe un monopole d'Etat à l'égard du commerce extérieur.

Réorganisation: L'organisation manufacturière du Canada, qui se caractérise par l'existence des succursales qui fabriquent un large éventail d'articles en faible quantité, doit se spécialiser afin de réduire les frais et de faire face à la concurrence mondiale. En outre, nombre de petites entreprises canadiennes ne peuvent supporter la concurrence internationale accrue à moins de bénéficier d'échelle dans la fabrication et la commercialisation et à moins de pouvoir atténuer les risques inhérents au lancement d'un produit et mettre au point des méthodes de mise en marché à l'échelle internationale.

Pour que le secteur privé se donne une nouvelle organisation, le gouvernement fédéral doit cesser de se préoccuper de la concurrence intérieure. La concurrence

des autres pays impose des restrictions suffisantes. Environ 70% de l'industrie manufacturière du Canada transige sur des marchés intérieurs ou extérieurs où la concurrence étrangère constitue un facteur important.

Recommandation: Les secteurs d'activité fortement axés sur la concurrence ne doivent pas être empêchés de fusionner aux termes de la Loi sur la concurrence ou du FIRA.

EMPLOI AU SEIN DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE DU CANADA - 1975 — Tableau 6

	Emploi (en milliers)	% du nombre total
Axés sur l'exportation	200	12
Rationalisation à l'échelle internationale	257	15
Possibilités de rationalisation	224	13
Concurrence à l'importation	542	32
Commerce inférieur	486	29
Total	1,709	100

Source: Ministère des Finances de l'Ontario

d) Bureaucratie gouvernementale

Le nombre grandissant de réglements fixés par le gouvernement au Canada a entraîné une hausse substantielle du coût du logement, du transport,

de l'alimentation et de la construction non domiciliaire.

Il est souvent nécessaire d'édicter un règlement afin de protéger la santé et le bien-être. Toutefois, il est arrivé trop souvent que des règlements aient été adoptés sans qu'on ait évalué comme il faut des solutions moins coûteuses. De plus, il arrive fréquemment que les règlements, comme nombre des bureaucrates qui les appliquent, restent en vigueur longtemps après être entrés en désuétude.

Le Gouvernement de l'Ontario estime que lorsque l'intervention du secteur public entraîne la suppression de certains emplois et la hausse des prix, la population devrait en être informée. Par conséquent, il faut désormais effectuer des analyses de toutes les prévisions de dépenses et de tous les projets de loi afin d'évaluer leur incidence sur l'économie. Ces analyses rendraient compte du nombre d'emplois perdus, des coûts et des avantages probables. Le Gouvernement étudie aussi la possibilité de mener d'office une étude de chaque grande activité, et d'annuler tout règlement dont il est prouvé que l'existence n'est pas dans l'intérêt public. Il s'agirait plus précisément d'une étude active des éléments suivants:

- processus de planification visant à cerner des moyens de réduire le coût du logement;

- règlements du camionnage pour que les restrictions archaïques et coûteuses touchant l'octroi des permis soient supprimées; et

- rôle des associations professionnelles autonomes pour veiller à ce que leurs attributions soient synonymes de qualité et de services à bon marché.

AUGMENTATION DES EXPORTATIONS ET SUBSTITUTION DES IMPORTATIONS

a) Négociations du GATT et possibilités d'accroître les exportations

Les Canadiens doivent accepter les résultats des négociations de Genève, qui visent à réduire les entraves au commerce international.

Les plus puissants partenaires commerciaux du Canada, de même que cent autres pays, ont décidé que le moment était venu d'élargir les perspectives commerciales. Compte tenu de la dépendance générale du Canada à l'égard des exportations, il n'est pas dans l'intérêt de notre pays de s'abstenir de participer; nos négociateurs doivent faire preuve de ténacité à la table de négociations.

Recommandation: Les clauses de réciprocité doivent s'appliquer tant au Canada qu'à chacune de ses régions.

Recommandation: Les réductions tarifaires au Canada doivent se traduire par une ouverture significative des marchés étrangers aux produits canadiens. Il doit notamment y avoir une réduction marquée des barrières commerciales non tarifaires imposées par certains pays.

Recommandation: Il faut mettre sur pied un programme accéléré de contrôle permanent du dumping et imposer plus rapidement des contributions et des quotas visant à faire contrepoids.

Ces négociations se déroulent avec nombre d'autres pays, mais les Etats-Unis constituent de loin le plus important partenaire commercial du Canada. Ce pays a récemment proposé une réduction substantielle d'une gamme étendue de tarifs touchant les exportateurs canadiens et cela, afin de nous amener à accepter les propositions qu'il a formulées dernièrement à Genève et afin d'obtenir des garanties à long terme relatives aux ressources énergétiques et autres matières premières du Canada. Ces facteurs nécessitent la délimitation prudente des priorités du Canada au regard de l'expansion du commerce avec les Etats-Unis. En outre, il faut essayer d'obtenir l'autorisation d'exporter le plus grand nombre possible de produits canadiens en négociant au nom des principaux secteurs d'activité.

Recommandation: Le redressement de la balance commerciale dans le cadre du Pacte de l'automobile permettrait de créer de 15,000 à 20,000 nouveaux emplois dans l'industrie, et 2,500 emplois dans la recherche et le développement dans le secteur de l'automobile.

Recommandation: Il faut bien faire comprendre à l'industrie de l'automobile et au gouvernement des Etats-Unis que le Canada entend bénéficier d'une part équitable des nouveaux investissements de plus de 50 milliards de dollars que prévoit l'industrie de l'automobile nord-américaine d'ici 1985.

Recommandation: Le secteur agricole doit avoir davantage accès aux marchés américains pour que l'activité soit rationalisée dans ce secteur clé.

Recommandation: L'industrie pétrochimique du Canada doit avoir un accès garanti aux marchés américains pour assurer le maintien d'une stratégie valable de renouvellement des ressources canadiennes.

Recommandation: Il faut tracer un plan d'intégration accrue des grandes industries qui tienne compte de l'exceptionnel fardeau de réadaptation du Canada afin que les deux parties bénéficient de meilleures perspectives d'investissement, de création d'emplois et d'accroissement des revenus.

b) Substitution des importations

Il faut inciter l'industrie à profiter davantage des possibilités offertes sur le marché canadien.

Les gouvernements doivent faire leur part pour encourager tous les Canadiens à remplacer les importations lorsque les prix et la qualité sont concurrentiels. Dans ses efforts pour se réadapter et faire face à la concurrence étrangère, l'industrie pourrait bénéficier d'un programme destiné à promouvoir, auprès des gouvernements, de particuliers et de l'industrie elle-même, l'achat de produits fabriqués au Canada. Enfin, dans de nombreux domaines, le marché canadien est trop restreint pour que les gouvernements puissent promouvoir

l'efficacité grâce à une politique d'achat essentiellement axée sur des préférences régionales.

Recommandation: Une coordination efficace de la politique d'achat du gouvernement dans des secteurs comme l'équipement électrique lourd, les transports en commun, le matériel ferroviaire roulant, et les produits pharmaceutiques, facilitera pour l'industrie canadienne la création d'unités rationnelles capables de rivaliser avec ses concurrents sur les marchés internationaux.

Recommandation: En outre, une vaste campagne de promotion (créer des emplois en achetant des produits canadiens), que l'étiquetage par les fabricants ferait ressortir davantage, pourrait signaler à de nombreux Canadiens qu'ils ont maintes fois l'occasion d'acheter des produits canadiens de haute qualité à des prix qui se comparent avantageusement à ceux des produits importés.

Si nous pouvions éliminer notre déficit de 1.7 milliard de dollars au titre des voyages, nous créerions par la même occasion quelque 100,000 emplois dans le secteur de l'accueil au Canada; par ailleurs, comme les Canadiens dépenseraient leurs revenus en achetant des biens et des services au Canada, l'impact initial subirait un effet de multiplication. Les réductions du prix des voyages organisés, annoncées dernièrement, constituent un premier pas, mais l'écart est vaste et il faudra bien d'autres initiatives pour le combler.

Recommandation: En allégeant la réglementation des sociétés de transport, on pourrait inciter celles-ci à offrir des services de base à un coût minimal.

Recommandation: Il faut veiller davantage à aplanir le caractère saisonnier de la demande touristique en offrant des voyages organisés particulièrement intéressants pendant la saison morte.

Recommandation: Il faudrait axer la publicité touristique sur les marchés à l'étranger où nous jouissons maintenant d'un avantage concurrentiel considérable.

Recommandation: Des salaires compétitifs dans le secteur de l'accueil feront que nos coûts pourront se comparer à ceux des établissements américains.

Recommandation: Le Canada devrait s'efforcer d'une façon particulière d'attirer davantage la clientèle américaine qui voyage en automobile.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La redéfinition de politiques nationales visant à redresser l'économie du Canada doit notamment avoir pour priorité de réduire les disparités régionales dans les secteurs du revenu et de l'emploi, et de favoriser le développement national.

Il faut réexaminer et rationaliser le vaste éventail de programmes gouvernementaux actuels destinés à réduire les disparités régionales. Il faut également rétablir la confiance dans le fait que l'économie nationale pourra engendrer la prospérité dans toutes les régions du Canada.

a) Le développement industriel régional

Toute nouvelle politique industrielle canadienne exige que le pays consacre toutes ses ressources à stimuler les investissements, la productivité et la concurrence afin de créer de nouveaux emplois. Ces efforts doivent être déployés de manière à protéger et à accroître les éléments économiques de base de toutes les régions du Canada.

Recommandation: Le gouvernement fédéral doit envisager, pour inciter le secteur privé à investir dans les régions défavorisées du pays, de faire varier le régime d'impôt sur les sociétés selon les régions.

Recommandation: Il faut accorder une attention particulière à la création d'industries en fonction des ressources et des avantages industriels dont disposent les régions.

Recommandation: Le gouvernement devrait envisager de limiter l'application universelle de ses politiques écologiques, notamment dans le domaine du transport aérien et de la navigation dans les eaux intérieures, afin d'établir, dans le cadre des priorités industrielles provinciales, l'équilibre entre les programmes

de mise en valeur des ressources et les préoccupations écologiques.

b) L'assouplissement des programmes du MEER

Afin de réduire les frais bureaucratiques du MEER, il faut redéfinir les programmes de manière à leur donner une plus grande souplesse et à éliminer les formalités administratives et les retards inutiles.

Recommandation: Le financement du MEER doit se faire non plus en fonction de projets précis, mais plutôt sous forme d'affectations globales.

Recommandation: Le MEER doit déployer des efforts plus considérables dans le domaine de la substitution des importations en intensifiant les recherches en vue de découvrir des marchés locaux capables de répondre à l'offre de fabricants régionaux.

UNE VÉRITABLE CONSULTATION

Dans un pays aussi diversifié que le Canada, une collaboration étroite et suivie, tant entre les deux paliers de gouvernements qu'entre l'entreprise, les travailleurs, d'autres groupes encore et les gouvernements est la condition sine qua non qui rendra à la population sa confiance dans l'économie canadienne et qui permettra l'élaboration en commun d'un plan d'action en vue de l'essor économique du pays.

Il est vrai que le gouvernement fédéral doit jouer le rôle principal dans les questions économiques, mais le système fédéral répartit pourtant la responsabilité des programmes et des lignes de conduite entre les deux paliers de gouvernement. La réalisation d'une politique de développement économique nationale sérieuse dépend de la collaboration étroite du gouvernement fédéral et des provinces.

À elle seule, la coopération gouvernementale ne suffit pas. Il faut le point de vue des entreprises, des travailleurs et d'autres groupes encore, ce qui est tout aussi important pour l'élaboration des objectifs, des politiques et des programmes économiques du pays. L'Ontario convoquait au mois de février 1977 une conférence portant sur la participation à la prospérité et, à la suite de cette conférence, on formait un comité consultatif sur l'avenir de l'économie; ce sont deux démarches qui viennent prouver que lorsqu'elle est bien orchestrée, la consultation entre les secteurs publics et privés peut réussir.

Le même esprit de coopération doit régner à l'échelle nationale, tant entre le gouvernement fédéral et les provinces qu'entre les gouvernements et les divers groupes du secteur privé. La méfiance réciproque, l'attitude antagoniste et l'opposition qui ont trop souvent animé ces relations au cours des dernières années doivent disparaître. Si l'on veut donner un nouvel essor à notre économie, il nous faudra savoir mieux travailler ensemble.

Pour tout dire, l'efficacité exige une consultation véritable. La participation de tous les intéressés doit commencer dès le début de la discussion, avant le prise de décision, pour que tous soient consultés. La consultation superficielle dont nous n'avons que trop souffert est pire que l'absence de consultation.

Meilleure consultation ne veut pas dire beaucoup de nouveaux mécanismes, une bureaucratie plus écrasante ou des arrangements plus complexes. Il faut viser une structure relativement simple qui unirait le gouvernement et les groupes du secteur privé en un processus efficace débouchant sur de meilleurs programmes et politiques publics.

Recommandation: La conférence des Premiers ministres devrait être le point culminant des dispositions consultatives. Les chefs des onze gouvernements devraient se rencontrer plus souvent pour analyser les objectifs économiques du Canada, pour parler des problèmes économiques du pays et pour décider des moyens à prendre pour les résoudre.

Recommandation: Il faudrait établir un conseil national sur l'économie qui continuerait le travail des Premiers ministres. Le conseil se composerait des ministres des finances et de représentants de l'entreprise, des travailleurs et d'autres groupes du secteur privé. Il pourrait prendre la forme d'une enceinte où, tous les gouvernements et le secteur privé pourraient, après étude exhaustive, exposer quels sont les problèmes économiques de l'heure et proposer aux Premiers ministres des solutions de rechange.

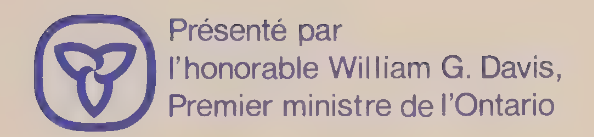
Nous ne répéterons jamais assez que la réussite de ce mode de consultation plus complet, plus riche, dépend essentiellement des attitudes nouvelles de coopération que nous devons adopter. Ce faisant, nous pourrons établir de véritables politiques de développement économique pour le Canada.



Conférence fédérale–provinciale
des Premiers ministres
Ottawa
Du 13 au 15 février 1978



MESURES IMMEDIATES POUR LA CREATION D'EMPLOIS


Présenté par
l'honorable William G. Davis,
Premier ministre de l'Ontario

PRÉFACE

On peut difficilement réfuter l'argument que les gouvernements doivent assumer une part considérable de responsabilité envers la création de conditions qui mènent au plein emploi et à la stabilité des prix. La conjoncture économique mondiale et les exigences compétitives et souvent contradictoires que nous imposons tous à la Confédération ont rendu cette tâche particulièrement complexe, et cependant vitale, au cours des années 70.

Ce document donne les grandes lignes de dix propositions spécifiques. Le gouvernement de l'Ontario croit qu'elles contribueront rapidement à redonner de l'impulsion à la croissance économique du Canada. Il s'agit de mesures visant à l'expansion du secteur privé, à la création d'emplois et à la croissance avec un minimum de dépenses du secteur public.

La situation des jeunes de l'Ontario et des autres régions du Canada me préoccupe particulièrement car on ne devrait pas leur imposer le fardeau d'un climat économique incertain. A l'heure actuelle, près de la moitié des chômeurs au Canada sont des jeunes. Je suis fermement convaincu qu'en adoptant les politiques appropriées et des mesures énergiques, nous pouvons leur offrir de bonnes perspectives d'emplois et l'assurance de pouvoir disposer de revenus croissants, afin qu'ils puissent, eux aussi, profiter des nombreux avantages qu'offre notre beau pays et contribuer à maintenir sa prospérité.

C'est dans cet esprit que le gouvernement de l'Ontario présente ce programme en dix points axé sur la création immédiate d'emplois.

William Davis

William G. Davis
Premier ministre de l'Ontario

LES 10 MESURES POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

"CRÉEZ UN EMPLOI - ACHETEZ CANADIEN"

CRÉATION D'EMPLOIS POUR LES JEUNES

INNOVATION DANS L'INDUSTRIE CANADIENNE

INTENSIFICATION DES INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

POTENTIEL DE CRÉATION D'EMPLOIS DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS FERROVIAIRES

INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

EXPANSION DES INSTALLATIONS DE CONSTRUCTIONS NAVALES

RÉDUCTION DES FORMALITÉS RELATIVES AUX AFFAIRES

DES SERVICES DE MAIN-D'OEUVRE PLUS EFFICACES

"CRÉEZ UN EMPLOI - ACHETEZ CANADIEN"

Proposition

Le gouvernement fédéral devrait lancer une campagne qu'on pourrait intituler: "Créez un emploi, achetez canadien", pour:

- encourager les consommateurs canadiens à acheter des biens produits au Canada quand la qualité et le prix de ces produits sont comparables à ceux des produits importés; et

- encourager les industries et les gouvernements du Canada à adopter le même programme.

Avantages

- Le déficit commercial actuel des produits manufacturés est d'environ 11 milliards, ce qui représente un potentiel de 170,000 emplois.

- Une telle campagne peut aider l'industrie à rationaliser ses activités et la rendre ainsi plus compétitive sur les marchés mondiaux. Elle peut également aider à bâtir un marché national.

- Une partie du programme comprendrait une promotion que l'on pourrait intituler: "Visitez d'abord le Canada". La réduction du déficit de $1.7 milliard relatif aux voyages à l'étranger donne la possibilité de recouvrer jusqu'à 100,000 emplois dans une industrie qui est une industrie de main-d'oeuvre.

Moyens

Il sera nécessaire de procéder à une coordination efficace des politiques d'achat du gouvernement si l'industrie canadienne veut tirer profit d'un marché national le plus vaste possible.

Le secteur public et le secteur privé devraient faire, ensemble, des efforts de promotion pour mieux faire accepter les produits canadiens; on pourrait dessiner un symbole, facilement reconnaissable, pour identifier les biens produits au Canada.

Une campagne publicitaire dynamique ferait comprendre au consommateur l'importance, du point de vue économique, "d'acheter canadien", particulièrement en ce qui concerne l'emploi et la balance des paiements.

CRÉATION D'EMPLOIS POUR LES JEUNES

Proposition

Un examen par le gouvernement fédéral d'autres moyens de mieux tirer parti de la somme annuelle de 1.3 milliard de dollars versée par la Commission d'assurance-chômage aux jeunes, afin de créer des emplois produisant des avantages économiques et sociaux durables.

L'Ontario a l'intention d'augmenter, de 64 millions à près de 78 millions en 1978, les sommes qu'il verse aux programmes d'emplois pour les jeunes.

Avantages

- L'envergure des paiements actuels de l'Assurance-chômage aux jeunes ($1.3 milliard) donne une excellente occasion d'essayer des méthodes plus agressives pour mettre sur pied des programmes de création d'emplois. Si la moitié de cette somme était allouée à ces programmes, le nombre des jeunes chômeurs pourrait être réduit de plus de 100,000.
- On utiliserait avec plus d'efficacité les ressources existantes de main-d'oeuvre et de formation.
- On permettrait à ceux qui entrent sur le marché du travail de gagner de l'expérience sur le tas et de développer des talents négociables.
- La création d'emplois serait orientée vers le secteur privé.

Moyens

Il est essentiel que le gouvernement fédéral mette au point un programme de création d'emplois pour les jeunes axé sur le secteur privé, bien financé et doté d'une administration simple, afin de réduire le chômage.

INNOVATION DANS L'INDUSTRIE CANADIENNE

Proposition

Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient, ensemble, mettre au point un nouveau programme de crédit d'impôt, axé sur la performance, qui stimulerait l'accroissement de l'emploi en recherche, conception et développement par rapport aux niveaux existants.

Avantages

- Un certain nombre de sources ont identifié l'innovation technologique industrielle comme le facteur clé indispensable à la création d'emplois et à l'amélioration de la performance de la productivité et des exportations.

- Au Canada, le pourcentage des dépenses en recherche et en développement par rapport au PNB est très nettement insuffisant. Les dépenses s'élèvent à 1.1 pour cent par rapport au PNB au Canada comparées à 2.4 pour cent aux Etats-Unis et 2.3 pour cent en Allemagne de l'Ouest. La déficience, au Canada, des emplois industriels R et D pourrait s'élever à 50,000.

- Les innovations réussies découlant de ce programme pourraient réduire cette déficience et ajouter sensiblement à l'activité totale de fabrication.

Moyens

En accordant un crédit d'impôt continu de 100 pour cent s'appliquant aux emplois supplémentaires, le programme stimulerait d'une manière positive l'expansion de l'emploi en recherche et développement au Canada. Si le programme créait 10,000 emplois, le coût en serait:

	10,000 nouveaux emplois R & D (millions)
- Salaires relatifs aux nouveaux emplois R & D	$250
- Traitement fiscal actuel (33% de l'I.R.C.)	$ 83
- Traitement fiscal proposé	$250
Stimulant net au secteur privé (perte de l'I.R.C.)	$167
Gain en perception de l'I.R.P. (au taux de 20%)	$ 50
Coût annuel fédéral-provincial, net	$117

INTENSIFICATION DES INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

Proposition

Le gouvernement fédéral devrait prendre rapidement des mesures pour éliminer les obstacles qui s'opposent à l'intensification des investissements dans le domaine de l'énergie, en particulier dans le secteur privé et profiter au maximum des possibilités de création d'emplois, de la disponibilité de capital et de l'existence d'une capacité industrielle au Canada.

On ne retirera un maximum d'avantage économique pour le Canada, sous l'angle de l'emploi et des revenus, que si on peut assurer des niveaux élevés de contenu canadien.

Avantages

- La portée du programme canadien d'investissement dans le domaine de l'énergie est telle que même une intensification modeste des investissements pour quelques grands projets suffirait pour obtenir des résultats économiques importants. On estime que les investissements dans le domaine de l'énergie seraient de $74 milliards dans la période de cinq ans allant de 1978 à 1982 et qu'ils devraient représenter environ 20.7 pour cent de l'investissement total de capitaux publics et privés.

- Les tableaux ci-dessous donnent une idée de l'importance des grands projets à l'étude. L'estimation des emplois est approximative et doit seulement servir de guide pour ce qui concerne la portée du projet en général. La création d'emplois est exprimée en années-homme et ne représente donc pas le nombre d'emplois par an.

ESTIMATION DES INVESTISSEMENTS DANS L'ÉNERGIE
PAR RAPPORT AU TOTAL DES INVESTISSEMENTS
(milliards de dollars actuels)

	1978	1979	1980	1981	1982	Total des 5 années
Investissements dans l'énergie	10.3	11.8	14.7	17.3	19.4	73.5
Total des investissements de capitaux	53.1	60.8	70.0	80.5	90.5	354.9
Investissements dans l'énergie en pourcentage du total des investissements	19.4	19.4	21.0	21.5	21.5	20.7

Source: Banque de commerce canadienne impériale.

EXEMPLES ILLUSTRANT LE POTENTIEL DE CRÉATION D'EMPLOIS DANS PLUSIEURS GRANDS PROJETS DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE AU CANADA

Projet	Période de construction	Coût total (milliards de) $ actuels)	Création d'emplois (années-homme)
Pipe-line des Foothills	1979-82	3.8	56,600
Husky Oil (valorisation)	1979-82	0.7	9,100
Imperial Oil (Cold Lake)	1979-85	3 à 4	40,000 à 53,300
Oléoduc de Kitimat	1980-82	0.8	10,700
Churchill inférieure	-	1.4	18,700
Onakawana	-	2.0	26,700
Polar Gas	-	8.5	113,300
Shell Oil (sables pétrolifères)	1980-85	3 à 4	40,000 à 53,300
Expansion de Syncrude	-	1.0	13,300
Programme de l'Hydro-Ontario	1978-81	8.6	115,000
Programme de l'Hydro-Québec	1978-81	13.0	170,000
Programme de l'Hydro-C. B.	1978-81	3.6	48,000
Energie des marées de la Baie de Fundy	-	2 à 4	26,000 à 53,000
TOTAL		51.4 à 54.4	687,400 à 741,000

Remarques: Les estimations comprennent les emplois créés dans les domaines de la construction, l'ingénierie et les industries d'approvisionnement. Les effets multiplicateurs sont exclus.

POTENTIEL DE CRÉATION D'EMPLOIS DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

Proposition

Il faut résoudre quatre problèmes si l'on veut une industrie automobile viable en Ontario dans les années 1980:

- l'industrie automobile a un déficit actuel de $1 milliard qu'il faut combler;
- l'industrie automobile nord-américaine a planifié des investissements de plus de $50 milliards jusqu'aux années 1985 et le Canada devrait en recevoir une juste part;
- il faut améliorer les éléments de qualification dans les emplois de l'industrie automobile canadienne;
- l'industrie automobile canadienne devrait bénéficier d'une juste part de la recherche et du développement effectués par les compagnies automobiles.

Avantages

- Création immédiate de 15 à 20,000 emplois dans l'industrie canadienne si le déficit peut être comblé.
- Egalement, si le Canada bénéficie d'une juste part du programme d'investissement de l'industrie automobile, on compterait jusqu'à 10,000 emplois dans l'industrie au début des années 1980.
- Grâce à une productivité plus élevée et des coûts plus bas, l'industrie deviendrait plus concurrentielle.
- On pourrait aussi compter sur 2,500 emplois possibles dans le domaine de la recherche et du développement.

AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS FERROVIAIRES

Proposition

Le programme actuel de modernisation des installations ferroviaires canadiennes devrait être accéléré pour améliorer la productivité et l'efficacité du réseau tout entier pour les voyageurs et les marchandises. Ceci comprendrait l'adoption comme objectif principal de la création d'un service voyageurs à grande vitesse (125 m/h) sur une voie exclusive dans le corridor Québec-Windsor.

Avantages

- L'amélioration des installations dans tout le pays entraînerait la création immédiate de milliers d'emplois et des grosses commandes industrielles pour les industries des rails en acier et du matériel de signalisation.
- Les améliorations du corridor Québec-Windsor coûteraient $250 millions et créeraient 1,200 emplois pour cinq ans.
- L'efficacité du réseau serait améliorée et on offrirait des possibilités nouvelles aux investissements dans un matériel roulant de meilleure qualité et à une meilleure utilisation du nouveau matériel sur le plan économique.

Moyens

Le gouvernement fédéral pourrait ouvrir une ligne de crédit au CN/CP pour permettre une expansion du programme actuel d'investissement.

Le gouvernement de l'Ontario serait prêt à étudier un déplacement de certaines de ses priorités de dépenses au cours des deux prochaines années pour participer à un déplacement des priorités de dépenses du gouvernement fédéral portant sur les passages à niveau et les suppressions de passages à niveau pour compléter l'investissement dans les nouvelles voies.

Le gouvernement fédéral devrait étudier sérieusement les autres possibilités d'investissement dans les voies et le matériel neufs à l'échelle du pays comme le suggère, par exemple, le Rapport Hall.

INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

Proposition

Les investissements du secteur privé devraient être encouragés en vue de moderniser et de développer la flotte de pêche canadienne afin qu'elle puisse concurrencer plus efficacement les chalutiers étrangers et profiter pleinement des possibilités économiques offertes par la nouvelle limite de 200 milles. La nouvelle limite ouvrira aussi, éventuellement, de nouvelles possibilités d'exploration et d'exploitation des fonds marins, pour lesquelles nous aurons besoin de chantiers de constructions et de réparations navales et d'installations côtières modernisés.

Avantages

- Grande augmentation des prises, meilleure utilisation des installations existantes de traitement du poisson et nouveaux investissements.

- On prévoit que la nouvelle zone de pêche pourrait attirer des commandes de 20 chalutiers ou plus par an des opérations de la côte est et de 5 à 7 par an de la côte ouest. Il y a environ 15,000 employés des chantiers navals au Canada qui sont très inquiets sur l'avenir de l'industrie. Les chantiers navals de l'Ontario ont besoin de nouvelles commandes, tout comme ceux de plusieurs autres provinces.

- Les achats de chalutiers supplémentaires et les commandes de biens industriels et d'équipements de toutes les régions du Canada par les chantiers navals apporteraient d'énormes avantages économiques.

Moyens

La limite supérieure des prêts garantis, qui est maintenant de $50,000, devrait être augmentée considérablement pour permettre à l'industrie canadienne de se lancer dans les bateaux de taille moderne. Une commercialisation et une promotion internationales aggressives, ainsi que certaines concessions aux discussions commerciales de Genève, contribueraient à créer le maximum d'emplois par les ventes de poissons et de produits du poisson.

EXPANSION DES INSTALLATIONS DE CONSTRUCTIONS NAVALES

Proposition

Pour que les chantiers navals du pays tirent parti de la demande croissante de gros cargos au Canada, il faut assurer l'expansion des installations de constructions et de réparations navales d'eau douce. En particulier, il faut prévoir de grands bassins de radoub sur la partie supérieure des Grands Lacs.

Avantages

- Une amélioration des installations assurerait la participation du Canada aux possibilités de développement de la construction et de la réparation navales associées aux navires de 1,000 pieds dans la partie supérieure des Grands Lacs.
- La création d'emplois à long terme et l'encouragement à l'investissement du secteur privé dans l'industrie.

RÉDUCTION DES FORMALITÉS RELATIVES AUX AFFAIRES

Proposition

Tous les gouvernements devraient prendre des mesures pour réduire les formalités bureaucratiques et simplifier les règlements qui nuisent aux activités du monde des affaires. En particulier:

- reporter la mise en application de la Phase II de la Loi sur la concurrence d'au moins cinq ans;
- on ne devrait pas, pour le moment, apporter de modifications importantes à la législation telles que celles portant sur la Loi sur les banques et la Loi proposée sur la protection des emprunteurs et des déposants, qui toutes deux influent sur la stabilité des institutions financières;
- les gouvernements devraient considérer la possibilité, lorsque de nouvelles lois ou de nouveaux programmes importants sont proposés, de leur faire subir un test d'impact économique du genre de celui que l'Ontario vient récemment de mettre en vigueur, afin d'être en mesure de juger pleinement des conséquences néfastes qu'ils peuvent provoquer sur l'emploi et la croissance économique.

Avantages

- On éviterait l'incertitude associée à la règlementation bureaucratique des nouveaux domaines de l'activité industrielle.
- On éliminerait l'intervention du gouvernement dans le secteur des affaires et on augmenterait dans l'ensemble la confiance de ce milieu envers le rôle des gouvernements dans l'économie.
- On éviterait l'ingérence nuisible dans le processus de rationalisation de l'industrie qui résulterait du processus très arbitraire des enquêtes sur les entreprises dominantes, les fusions et les ententes visant à spécialiser la production.
- On éviterait le double emploi des activités de réglementation dans les domaines où l'auto-réglementation s'est révélée efficace comme dans le cas des commissions de commercialisation des produits agricoles.

DES SERVICES DE MAIN-D'OEUVRE PLUS EFFICACES

Proposition

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît la valeur des mesures adoptées jusqu'à présent visant à améliorer et consolider les services fédéraux de main-d'oeuvre. A présent, on devrait s'occuper surtout d'améliorer le rendement et l'efficacité de ces services. Il faudrait inclure dans ces mesures l'intégration des projets provinciaux de création d'emplois.

Avantages

Bien que l'on puisse affirmer que la combinaison des services de main-d'oeuvre, des projets de création d'emplois et autres programmes connexes procurent à présent au chômeur une aide plus globale qu'à aucun moment dans le passé, il y aurait lieu de rendre les mécanismes encore plus efficaces et plus sensibles aux besoins des clients. Par conséquent, les avantages de la proposition résident dans le fait qu'on répondrait mieux aux besoins suivants:

- faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail;
- s'attaquer aux besoins plus marqués de l'emploi des groupes spéciaux;
- voir au déplacement plus rapide de la main-d'oeuvre excédentaire vers les zones de pénurie à l'intérieur des provinces ainsi qu'entre elles;
- l'inscription volontaire de plus d'emplois du secteur privé;
- se préparer à des ajustements d'ordre structural inévitables et nécessaires dans l'économie (GATT, stratégie industrielle);
- procurer des renseignements plus précis sur les conditions économiques et les possibilités d'emploi (comme par exemple, d'après la profession, l'industrie, la région).



SOMMAIRE DES SUGGESTIONS

AYANT TRAIT AUX CONSULTATIONS

SUR L'ÉCONOMIE

PAR LE MINISTRE D'ÉTAT

POUR LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Au cours des trois derniers jours, on a souvent entendu dire que nous étions à poser les assises d'un nouvel ensemble de politiques économiques nationales pour le Canada. Cette affirmation évoque à son tour dans l'esprit de beaucoup d'entre nous l'une de nos expressions politiques les plus vénérables, la "politique nationale" de Sir John A. Macdonald. Evidemment, les politiques et les mécanismes employés pour les élaborer sont bien différents de ceux qui étaient chers à M. Macdonald avant l'annonce de la "politique nationale", il y aura de cela 100 ans dans un mois. Il y a un siècle, M. Macdonald a simplement annoncé ce qu'allait être sa politique nationale: aucune discussion avec les gouvernements provinciaux, aucune visite des capitales provinciales et aucune conférence fédérale-provinciale n'avaient précédé son annonce, et personne ne semblait s'attendre à ce qu'il y en ait. Par contraste, toute politique et tout procédé sur lesquels nous nous entendrons aujourd'hui dans ce domaine découleront du processus de consultation fédérale-provinciale entamé au cours des mois qui ont précédé cette rencontre, ainsi que du processus permanent de consultation auquel les premiers ministres donneront leur accord aujourd'hui, je l'espère.

Cet élément de la conférence dépend de cet engagement à l'égard de la consultation et vous amènera à vous prononcer sur les modalités que devra prendre ce processus. Avec votre permission, j'aimerais dire quelques mots sur les progrès déjà accomplis à cet égard, puis vous soumettre certaines propositions concrètes.

La nécessité de la présente série de discussions semble évidente. Le partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces n'est pas toujours clair. Bien que l'AANB ait tenté d'éviter les problèmes de compétence partagée mais reliée,il faut songer que les compartiments du "navire de l'Etat" ne sont plus étanches depuis longtemps, si jamais ils l'ont été. Il y a certains domaines où le partage des compétences est relativement bien défini, et il semble souhaitable que toute réforme constitutionnelle en augmente le nombre. Cependant, nous savons tous que, peu importe nos efforts pour démêler les responsabilités fédérales et provinciales, il y aura toujours des domaines où ces responsabilités se chevaucheront et beaucoup d'autres où l'interaction des politiques fédérales et provinciales sera cruciale.

Le secteur économique est peut-être le seul où l'interdépendance soit aussi marquée; même quand les compétences ne sont pas partagées, les politiques de

chaque palier de gouvernement ont des répercussions profondes sur celles des autres. Ainsi, comme l'a dit le Premier ministre, la véritable condition du succès de cette conférence, qui aurait pour effet d'ouvrir la voie à un meilleur avenir économique c'est qu'elle marque le début d'un processus de consultation intergouvernementale plus complet et plus valable.

Le processus de consultation est bien entamé. Au cours des deux derniers mois, plus de douze réunions sectorielles et bon nombre d'autres rencontres de fonctionnaires ont mené au débat qui se tient ici cette semaine. Il y a eu également plusieurs rencontres avec des groupes du secteur privé, sans compter la multitude de rapports quotidiens entre les gouvernements eux-mêmes de même qu'entre les gouvernements et la population canadienne. Il faudrait maintenant penser à ce que nous ferons dans l'avenir pour mettre en place un processus plus permanent de consultation.

Pour ce qui est de l'avenir, j'espère que vous considérerez la possibilité de la tenue, d'ici la fin de cette année, d'une autre rencontre des premiers ministres où l'on discuterait de l'économie; à ce moment-là, les premiers ministres pourraient peser les résultats des consultations entre les ministres sectoriels et leurs fonctionnaires, lesquelles consultations auraient lieu d'ici cette réunion. Cette conférence et les réunions qui l'auraient précédée, fourniraient, je l'espère, une base définitive pour l'élaboration de la stratégie économique nationale qui commence à prendre forme ici cette semaine.

Une telle réunion fournirait un objectif à nos efforts pendant cette période et imposerait une série d'échéances à ceux d'entre nous qui seront chargés de faire fonctionner ce processus de consultation. Elle fera également en sorte que nos discussions soient concluantes et mènent à un plus grand nombre de recommandations de politiques concrètes. Je demanderais donc aux premiers ministres d'envisager la possibilité de s'engager fermement à assister à une telle réunion avant la fin de cette année.

Quant à l'avenir plus lointain, plusieurs propositions du gouvernement fédéral sont contenues dans notre document sur la consultation, qui vous a été remis il y a quelque temps. Voici en quelques mots les grandes lignes de ces propositions:

a) Participation du secteur privé aux discussions fédérales-provinciales visant la mise au point de certaines des approches sectorielles particulières. Mon collègue, M. Horner, a déjà porté ces possibilités à votre attention et énoncé les activités que pourraient avoir les divers comités sectoriels.

b) Création possible d'un Conseil National de l'Industrie pour évaluer et synthétiser les recommandations que feront les groupes de travail industriels avant que les résultats ne soient examinés par les ministres fédéraux et provinciaux.

c) Consultations sur l'économie des diverses régions ou sur les problèmes propres à certaines régions, notamment le transport. Ce serait peut-être l'occasion de réunir les ministres fédéraux et provinciaux concernés avec des dirigeants régionaux et locaux ou des groupements d'intéressés. Les représentants gouvernementaux pourraient se contenter d'écouter et de poser des questions, ou ils pourraient échanger leurs vues avec les participants non-gouvernementaux.

Ces derniers jours, les provinces ont également soumis des propositions. Le Premier Ministre de l'Ontario a suggéré que "l'amélioration des consultations ne requerrait ni de nouveaux mécanismes substantiels, ni d'augmentation de la bureaucratie ou d'ajustements complexes". Je crois que nous dirions tous "amen" à cela. Selon monsieur Davis la mise au point de ces mécanismes consultatifs réside dans des conférences de Premiers Ministres plus fréquentes. Il suggère que les travaux d'une telle conférence pourraient être secondés par un Conseil national de l'Economie, organisme qui serait composé des Ministres des Finances fédéral et provinciaux ainsi que de représentants du secteur privé. Le Premier Ministre de la Colombie-Britannique voit dans cette rencontre des Premiers Ministres l'élément central pour une coopération en matière économique. Il a suggéré qu'on aborde la question d'une matière plus structurée et que les Premiers Ministres se rencontrent "deux fois l'an dans le cadre d'un Conseil des Premiers Ministres". Il propose que chaque Premier Ministre nomme un haut fonctionnaire qui agirait comme coordonnateur pour son gouvernement: ces coordonnateurs constitueraient en quelque sorte un secrétariat de politique et de stratégie économique.

Le gouvernement fédéral serait disposé à discuter de ces deux possibilités aujourd'hui. La création d'un Conseil national de l'Economie nous semble être une initiative des plus louables. Ce Conseil pourrait être substitué au Conseil national de l'Industrie dont nous avions proposé la mise sur pied. Toutefois, il reste à résoudre plusieurs questions si nous voulons mettre de l'avant cette proposition. Par exemple, devrions-nous créer un organisme entièrement nouveau ou la simple modification d'un organisme comme le Conseil Economique du Canada serait-elle suffisante? Quelle serait la nature exacte de sa composition, son mandat précis et ses relations avec la conférence des Premiers Ministres? A la lumière

de ces quelques questions, et d'autres semblables, il sera peut-être impossible d'en arriver à un consensus aujourd'hui. Au moins, je souhaite que nous puissions créer un groupe de travail qui suggérera un mandat, lequel pourrait être ratifié lors de la prochaine conférence des Premiers Ministres, d'ici la fin de l'année, je l'espère.

Egalement, cette rencontre prévoierait la possibilité de voir s'il est désirable, tel que suggéré par le Premier Ministre Bennett, de nommer des "fonctionnaires"qui seraient des "coordonnateurs de politiques économiques" et constitueraient collectivement un nouveau secrétariat pour la mise en oeuvre de ces politiques. Nous avons toujours le Comité permanent des Sous-Ministres des Finances qui se réunit au moins une ou deux fois l'an. La plupart des gouvernements ont des fonctionnaires de qui relèvent les relations intergouvernementales; ceux-ci sont fréquemment en contact. Ces rencontres fructueuses des trois derniers mois démontrent qu'il est possible de travailler efficacement ensemble lorsqu'on le veut. C'est peut-être parce que nous disposons maintenant des outils requis et qu'il faut simplement s'en servir plus efficacement.

Je résume donc la question en vous invitant à examiner l'une ou l'ensemble des possibilités suivantes:

1) Tenir une nouvelle rencontre des Premiers Ministres, à la fin de l'année, où l'on entendrait des rapports sur les consultations qui sont présentement en cours et où l'on mettrait la dernière main aux politiques économiques à moyen terme.

2) Désigner le Conseil économique du Canada comme organisme auquel les gouvernements pourraient adresser conjointement des demandes d'études.

3) Inviter le secteur privé à participer à des discussions sectorielles particulières.

4) Organiser des séances de consultation sur l'économie ou les problèmes de certaines régions, où les représentants des gouvernements et du secteur privé participeraient.

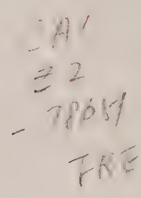
5) Créer des groupes de travail fédéraux-provinciaux chargés de questions d'intérêt particulier: par exemple, le groupe chargé de la réglementation gouvernementale et de l'économie, qu'il a été convenu de mettre sur pied lundi dernier.

6) Etablir un Conseil national de l'Industrie ou un Conseil national de l'Economie, composé de représentants du secteur public et de représentants du monde du travail, des affaires

et d'autres groupes du secteur privé, ayant mandat d'alimenter les conférences des premiers ministres. Le mandat et l'organisation de ce conseil pourraient être soumis lors de la prochaine rencontre des premiers ministres.

7) S'entendre sur la tenue plus fréquente de conférences des premiers ministres. Lors de la prochaine conférence, il pourrait être question de l'opportunité de la création d'un secrétariat permanent.

En définitive, c'est évidemment l'attitude des Canadiens eux-mêmes en tant que travailleurs, propriétaires, investisseurs et entrepreneurs, qui déterminera le succès de la reprise économique et les progrés que nous réaliserons. Cependant, le comportement des gouvernements a également une très grande importance, non seulement en raison des énormes répercussions des mesures qu'il adopte sur les Canadiens, mais aussi parce que nos gestes et notre façon de les poser conditionnent la confiance que met la population dans la capacité des gouvernements de gérer ses propres affaires. Dans un Etat fédéral moderne, on vise par là le genre de processus dont nous discutons aujourd'hui. C'est loin d'être l'aspect le plus fascinant de la vie politique et gouvernementale, mais c'est peut-être le plus important.





CONCLUSIONS

DE LA

CONFERENCE

Les Premiers ministres du Canada et des provinces ont conclu un accord d'une grande portée sur un grand nombre de questions économiques.

Après trois jours de délibérations intenses dans le cadre de la conférence tenue à Ottawa et deux mois de discussions sectorielles préliminaires, ils ont annoncé aujourd'hui des mesures qui:

- faciliteront l'établissement des objectifs économiques,
- amélioreront les politiques touchant la gestion de la demande,
- encourageront de meilleurs comportements dans le domaine des prix et des salaires,
- affermiront le secteur des investissements commerciaux,
- et créeront un plus grand nombre de projets dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'énergie, de la main d'oeuvre et de l'expansion régionale.

Les Premiers ministres considèrent qu'un secteur privé dynamique constitue le principal stimulant pour la croissance de l'économie canadienne.

Après s'être entendus sur les principales améliorations importantes à apporter aux politiques, ils ont ébauché quelques grands projets reliés à l'énergie, à l'automobile, au transport et aux pêches, qui peuvent être rapidement mis en oeuvre afin de stimuler la croissance économique.

1. Objectifs à moyen terme

(i) Il est convenu que les objectifs fondamentaux et précis de la politique économique devraient être la croissance soutenue de la productivité et de l'emploi, la réduction du chômage et la diminution du taux d'inflation.

(ii) Les gouvernements sont convenus que la stimulation de l'emploi devrait venir dans la plus grande mesure possible des investissements d'entreprises du secteur privé, de la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie, et de la croissance plus rapide des exportations par rapport aux importations. Les investissements supplémentaires nécessaires devraient provenir en grande partie des sommes considérables épargnées par les Canadiens.

(iii) Des progrès dans la stabilisation des prix sont d'une importance cruciale.

(iv) Les gouvernements ont reconnu que des mesures s'imposent dans l'immédiat en vue d'accélerer le redressement économique déjà amorcé. Dans ce contexte, il est donc souhaitable et utile d'établir des projections et des objectifs à moyen terme pour l'économie canadienne.

2. Politiques touchant la gestion de la demande

(i) Les instruments généraux de la politique monétaire et fiscale devraient servir à stimuler la demande, ce qui entraînerait la croissance voulue de la productivité et de l'emploi et la diminution du taux d'inflation.

(ii) La politique monétaire suivie par la Banque du Canada est en tout point conforme à cet objectif. Les Premiers ministres se sont mis d'accord pour dire que le gouverneur de la Banque du Canada devrait revoir les objectifs de la politique monétaire avec les ministres des Finances à l'occasion de leur conférence annuelle.

(iii) Le taux moyen de croissance des dépenses gouvernementales devrait être maintenu à un pourcentage en deça de la courbe de croissance du P.N.B. ou du produit provincial brut. Dans ce contexte, il a toutefois été convenu que les investissements aptes à produire des revenus sont importants pour l'économie et le développement.

(iv) A l'heure actuelle, l'importance des déficits empêche les gouvernements de dispenser à leur guise d'autres stimulants économiques soit par des dépenses accrues, soit par des réductions fiscales. Toutefois, dès que le taux voulu de redressement économique sera atteint, ces déficits devraient diminuer rapidement.

3. Politiques sur les prix et des salaires

(i) La réalisation des objectifs économiques à moyen terme dépend de la réduction soutenue du taux d'inflation des prix et des coûts. Au cours de la période de l'après contrôle, on pourra compter sur le bons sens et le réalisme de tous les Canadiens pour éviter une recrudescence des pressions inflationnistes. A cet égard, il est essentiel que des consultations efficaces se tiennent entre les gouvernements et le secteur privé afin de réduire l'inflation au taux prévu de 3 ½ pour cent d'ici 1981.

(ii) Il a été convenu de demander au Conseil économique du Canada, en plus de ses fonctions statutaires actuelles, d'assumer, si possible, la responsabilité d'analyser l'évolution des prix et des coûts durant une certaine période après la levée des contrôles. La fonction du Conseil serait d'informer le public et d'attirer son attention sur les augmentations des prix et des coûts qui semblent menacer les objectifs économiques nationaux. Il s'occuperait aussi de la recherche et de l'éducation en vue d'améliorer la productivité.

(iii) La rémunération globable versée aux fonctionnaires ne devrait pas guider celle du secteur privé. Il a été convenu d'établir un mécanisme d'échange de renseignements sur la rémunération entre les gouvernements et de poursuivre les consultations sur les pratiques en cours dans cet important domaine.

4. Le milieu des affaires

(i) Il faudrait réduire le fardeau imposé par la réglementation du gouvernement au secteur privé et éliminer le chevauchement des compétences fédérales et provinciales. On instaurera des méthodes visant à étudier l'incidence des mesures réglementaires sur les emplois et les coûts. Les Premiers ministres ont reconnu que l'ensemble de la question de la réglementation de l'économie, à tous les paliers de gouvernement, devrait être confié au Conseil économique, qui formulera, en consultation avec les provinces et le secteur privé, des recommandations sur les mesures à prendre.

(ii) Tous les investissements étrangers seront favorablement accueillis s'ils cadrent avec les objectifs nationaux.

(iii) Il semble que le régime fédéral-provincial d'impôt sur les sociétés soit concurrentiel au niveau international et doive demeurer tel.

(iv) Les ministres responsables des Finances et des Ressources entreprendront au plus tôt un examen du régime d'imposition des industries pétrolières et minières.

(v) Des mesures communes seront prises afin d'accroître les stimulants ou les crédits fiscaux à l'industrie pour la recherche et le développement, d'augmenter les possibilités d'emplois dans ces secteurs, ainsi que la diffusion et la mise en application des techniques actuelles.

5. Politique commerciale et industrielle

(i) On devrait encourager les Canadiens à acheter des produits fabriqués au Canada lorsque ceux-ci se comparent bien aux importations tant par leur qualité que leur prix. On devrait mettre au point une campagne de publicité fédérale-provinciale axée sur le slogan: "Créez un emploi: achetez chez nous!" dans le cadre d'une campagne prônant le remplacement des importations.

(ii) Le Canada devrait poursuivre ses négociations avec le GATT en vue d'obtenir pour le Canada des avantages nets et d'établir entre les avantages et les coûts un équilibre qui reflète les intérêts de toutes les provinces.

(iii) Le gouvernement fédéral continuera de tenir les provinces au courant du progrès des négociations avec le GATT et il les consultera au sujet des questions qui les concernent aussitôt que possible.

(iv) Il est généralement convenu qu'il importe de maintenir la croissance des exportations et le Canada doit chercher à les accroître en réduisant les barrières tarifaires et non tarifaires - particulièrement en ce qui concerne les exportations de matières premières transformées - tout en reconnaissant qu'il faut payer un certain prix pour avoir un meilleur accès aux marchés extérieurs, c'est-à-dire qu'il faut ouvrir plus grand le marché canadien.

(v) Il est généralement convenu que les nouveaux arrangements découlant des négociations commerciales exigeront un rajustement de certaines industries. Les gouvernements devraient indiquer promptement quel genre d'aide ils pourraient accorder à ce sujet. Une modification progressive de la politique tarifaire faciliterait les choses.

(vi) Il faudrait continuer à faire des démarches en vue d'accroître les débouchés extérieurs pour les produits de l'agriculture et de la pêche, les machines et instruments aratoires, ainsi que les produits pétrochimiques, et d'augmenter la participation du Canada à la production et aux investissements de l'industrie automobile.

6. Politiques en matière de main d'oeuvre

(i) On accordera immédiatement une haute priorité à la consolidation des programmes de formation et de placement de la main-d'oeuvre, en particulier pour ce qui est des jeunes, des femmes, des groupes défavorisés, des travailleurs touchés par des mises à pied et des régions où le chômage est le plus élevé.

(ii) On accordera une attention suivie à la façon nouvelle d'utiliser les fonds de l'assurance-chômage pour favoriser le travail productif et la création d'emplois.

7. Politiques pour les régions

(i) Les Premiers ministres ont fortement souligné l'importance de poursuivre la lutte contre les disparités régionales, ainsi que la nécessité constante d'analyser et d'innover dans les programmes qui visent la mise en valeur régionale et qui doivent être axés sur les possibilités économiques à long terme et les besoins en matière de transport de chaque province et de chaque région.

(ii) Il a été convenu que le MEER devrait demeurer une agence fédérale importante dans ce secteur.

8. Energie

(i) Les Premiers ministres ont fortement souligné l'importance de réduire notre dépendance à l'égard des sources d'énergie étrangères. Ils ont tous convenu qu'il y aurait lieu de mettre en oeuvre, dans le domaine des ressources énergétiques, des programmes de conservation et de substitution, ainsi que des programmes de recherche et de développement qui viseraient la mise au point de nouvelles techniques en matière d'énergie.

(ii) En outre, ils ont accepté d'aider à accélérer l'exécution des grands travaux dans le domaine de l'énergie.

9. Agriculture

Les Premiers ministres ont beaucoup insisté sur l'importance des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture dans l'économie canadienne. Ils ont souscrit aux recommandations que leur ont présentés leurs ministres de l'Agriculture, lesquelles concernent notamment les questions suivantes: accroissement et transformation des produits agricoles; campagne en faveur de l'achat d'aliments canadien; stratégie de mise en marché du grain à l'échelle du Canada; recherches dans le domaine agricole; expansion des marchés internationaux pour les produits agricoles canadiens et amélioration du réseau de transport.

10. Tourisme

Les Premiers ministres sont convenus de collaborer à une campagne nationale visant à accroître l'industrie touristique canadienne par les moyens suivants: encouragement au voyage, accroissement et amélioration de l'infrastructure, réduction au minimum des frais de voyage pour les Canadiens et les visiteurs étrangers.

11. Pêches

Les Premiers ministres sont convenus que tous les gouvernements devaient agir sans délai, afin de profiter pleinement des possibilités économiques offertes par la nouvelle limite des 200 milles, et qu'il fallait encourager la participation des provinces au processus d'élaboration de politiques. A titre d'exemples, il faut prendre des initiatives portant sur le développement de la flotte de pêche, l'aménagement d'installations riveraines, des améliorations aux ports et aux quais, et des mesures de mise en marché.

12. Forêts

Les gouvernements ont convenu de:

(i) Renforcer les programmes de recherche et de développement, procéder à un plus grand nombre d'échanges de connaissances technologiques, et faciliter la modernisation des usines et des équipements dans les industries reliées aux ressources forestières.

(ii) Collaborer en vue de l'élimination de la tordeuse de bourgeons et d'autres ennemis nuisibles aux arbres.

(iii) L'importance de la sylviculture, des programmes de reboisement, et du besoin d'examiner la possibilité de réorienter en ce sens les programmes de "Canada au travail".

(iv) Poursuivre la collaboration fédérale-provinciale en gestion des forêts.

13. Habitation

Les Premiers ministres ont convenu:

(i) Que les ministres responsables du logement étudieront la proposition des provinces concernant le financement des programmes de construction domiciliaire.

(ii) D'accélérer la construction d'habitations là où les besoins sont les plus pressants.

(iii) De tirer le meilleur parti possible du capital privé pour financer la construction d'habitations.

(iv) De simplifier les règles qui régissent le fonctionnement des programmes fédéraux et provinciaux relatifs à l'habitation et aux services communautaires.

(v) De simplifier les programmes fédéraux relatifs à l'habitation.

14. Industries manufacturières

Les Premiers ministres ont convenu de solliciter la participation active du secteur privé (y compris les entreprises et les syndicats) aux délibérations fédérales-provinciales relatives à des programmes d'expansion précis, adaptés aux besoins particuliers de chacun des secteurs manufacturiers.

Une entente sur les suites à donner sera ajoutée au présent résumé des conclusions.

GRANDS TRAVAUX D'EQUIPEMENT

Le gouvernement fédéral et les provinces concernées ont accepté d'appliquer immédiatement un programme d'investissement et de création d'emplois qui comprend les projets suivants:

ENERGIE

1. Projet hydro-électrique de l'île de Gull

   Les Premiers ministres ont présenté aujourd'hui le communiqué de presse conjoint du Premier ministre de Terre-Neuve, M. Moores, et du ministre fédéral de l'Energie, des Mines et des Ressources concernant l'établissement de la Société de développement énergétique du cours inférieur du fleuve Churchill, qui se chargera de la conception technique, de la commercialisation, du financement et de la construction du projet hydro-électrique de l'île de Gull.

2. Stimulants pour l'exploitation du pétrole lourd

   De concert ave le secteur privé, le gouvernement fédéral et la Saskatchewan participeront à l'établissement d'installations d'amélioration du pétrole lourd dans le nord-ouest de la Saskatchewan.

   Ces deux gouvernements ont également accepté d'agencer leurs impôts et redevances de façon à fournir des stimulants à la mise en oeuvre de projets de récupération perfectionnés.

Le gouvernement fédéral et les provinces concernées ont convenu d'accorder une attention particulière aux grands travaux suivants afin d'en accélérer l'étude.

1. Maximiser les avantages à tirer de la nouvelle limite de pêche de 200 milles.	Les gouvernements fédéral et provinciaux adopteront des programmes et des mesures permettant d'assurer que les réserves de poissons sont préservées, que la flotte de pêche est suffisante et que les usines de transformation et les installations auxiliaires sont satisfaisantes, sans oublier les perspectives de modernisation dans toute l'industrie.
2. Expansion des entrepôts de céréales à Prince Rupert.	D'autres possibilités relatives à l'entreposage et à la manutention des céréales au port de Prince Rupert.
3. Accroissement des investissements dans l'industrie automobile.	Les gouvernements fédéral et provinciaux offriront des stimulants et prendront des mesures pour assurer qu'une part proportionnelle des investissements accrus de l'industrie automobile dans des nouvelles usines se fait au Canada.
4. Ouverture d'une nouvelle mine de charbon au Cap-Breton.	DEVCO procède actuellement à l'évaluation d'une nouvelle mine de charbon située à Donkin qui prévoit-on, produirait de 1.6 à 2 millions de tonnes par année, coûterait 100 millions de dollars et emploierait jusqu'à 1,000 travailleurs.
5. Gazoduc dans l'Est canadien	Le gouvernement du Canada encouragera l'installation d'un gazoduc qui irait de Cornwall aux Maritimes et dont la construction commencerait en 1979.

6. Energie marémotrice de la baie de Fundy.	La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral ont financé la première phase de l'étude sur l'énergie marémotrice. Les trois gouvernements acceptent de procéder aux travaux de la deuxième phase, qui consistent en des travaux de génie effectués sur place, si le rapport de la première phase est favorable.
7. Le Pipeline Dempster.	Le consortium Foothills doit remettre d'ici le ler juillet 1979 une demande pour le prolongement du pipeline Dempster jusqu'au delta du Mackenzie.
8. Projet "Polar Gas".	La première étape de cette demande a déjà été soumise à l'Office national de l'énergie.
9. Projet à long terme de la Tenneco.	La Tenneco importerait du gaz naturel liquéfié d'Algérie pour l'acheminer à Saint-Jean (Nouveau Brunswick), le gazéifier, puis le faire parvenir à la frontière américaine par un gazoduc de 66 milles. Elle a déjà l'approbation de l'ONE. L'approbation des Etats-Unis dépendra des révisions sur la politique d'importation de gaz naturel liquéfié.
10. Projet pilote dans l'Arctique	Le gaz naturel liquéfié (250 millions de pieds cubes) de l'île Melville serait acheminé aux Etats-Unis ou vers l'est du Canada. Petrocan participerait aussi à ce projet. Les demandes réglementaires devraient être présentées en 1978.

11. Démonstration de chaudières à lits fluidisés (charbon-déchets), Summerside (Ile-du-Prince-Edouard).	Usine de combustion à la pression atmosphérique, alimentée au charbon et (ou) aux déchets. On en est au stade de la conception, et la décision concernant le début des travaux devrait être connue en 1978-1979.
12. Hydro-Ontario: Bruce, Pickering, Darlington, Wesleyville, Atikokan.	Le gouvernement de l'Ontario continuera d'appuyer le programme de construction de l'Hydro en raison du fait que non seulement il crée des emplois, mais que tout excédent marginal se vendra facilement.
13. Amélioration du réseau ferroviaire canadien	Augmentation des investissements en matière de voies ferrées, etc.; modernisation et pose de nouveaux rails partout au pays.